

Sipali.

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

LA PRÉFÈTE

Amiens, le 5 1022.

Madame le Maire,

Le 14 mars dernier, j'attirais votre attention ainsi que celle de M. le Président d'Amiens Métropole, compétent en matière de développement économique, sur la nécessité de concilier le développement urbain et la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que sur l'objectif de la loi dite « Climat et résilience », d'atteindre le « Zéro artificialisation nette » d'ici 2050.

Pour ce faire, la loi prévoit une réduction de moitié, à l'échelle nationale, de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031, par rapport à la consommation constatée entre 2012 et 2021. Le législateur a par ailleurs prévu que les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et les Schémas de cohérence territoriale déclinent, sur leurs périmètres respectifs, cet objectif de division du rythme de consommation foncière.

Dans l'attente de la territorialisation des objectifs de la loi Climat et résilience par le Schéma de cohérence territoriale du Grand Amiénois, et en l'absence de document intercommunal, je vous demanderais, dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de la ville d'Amiens, de restreindre la consommation potentielle d'espaces naturels, agricoles et forestiers à la moitié environ de la consommation constatée sur le territoire communal par les dernières données disponibles.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une note d'enjeux qui précise cet objectif, et vous expose par ailleurs différents enjeux qu'il vous faudra prendre en compte dans la planification de l'aménagement de votre territoire.

Madame Brigitte Fouré Maire d'Amiens Place de l'hôtel de ville BP2720 80027 Amiens

35, rue de la Vallée 80000 AMIENS Tél : 03 64 57 26 24

Mél: ddtm-stga@somme.gouv.fr

Dans la perspective de créer les conditions d'une association efficace avec l'État, je vous suggère de rencontrer régulièrement la Direction départementale des territoires et de la mer. En ce sens, je vous propose d'organiser une réunion de travail avec ses services dans les prochaines semaines afin d'échanger sur les enjeux qu'ils ont identifiés sur votre territoire. Elle pourrait bien entendu être élargie aux autres personnes publiques associées à la procédure.

Les services de l'État sont à votre disposition pour vous accompagner dans la révision de votre document d'urbanisme, et pour échanger avec vous sur la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de toute ma considération.

Muriel Nguyen